

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 4 novembre 2010

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le quatrième jour de novembre deux mille dix (2010) à 19 heures, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'Amours #1	présent
Rémi Beaulieu #2	présent
Francine Côté #3	présente
Gilbert Dumont #4	présent
André Guay #5	présent
Carol Jean #6	présent

1. Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 19 heures, la mairesse, madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

Les conseillers ont tous reçu renoncé à l'avis de convocation selon la loi.

2010-11-360.2 Contrat lot 1- Servitudes de drainage et postes de pompage

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna a un projet de prolongement des services d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux sur la rue du Patrimoine ouest;

Attendu que le dit conseil a demandé des soumissions publiques pour le lot 1-servitudes de drainage et postes de pompage;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 8 septembre dernier;

Attendu que le consortium Cima+/Roche a analysé les documents de soumission déposés;

Attendu que la plus basse soumission était Jacques et Raynald Morin Inc. au montant de 312 956.79\$;

Attendu qu'après étude des soumissions, une erreur de calcul de taxes a été décelée dans la soumission de Hugues Guérette Inc.;

Attendu qu'après vérification, le contenu de l'erreur de calcul ne venait pas compromettre l'octroi du contrat;

Attendu que la soumission la plus basse devenait Hugues Guérette Inc.;

Attendu que le conseil a reçu l'approbation de son règlement d'emprunt en date du 4 novembre 2010;

En conséquence,

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accorde le contrat pour le lot no 1 (Servitudes de drainage et postes de pompage) à Hugues Guérette Inc. au montant de 280 229.\$ plus taxes soit la somme de 292 883.67\$.

Que ce contrat soit payé à même le règlement d'emprunt no 34-10.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, directrice générale soient autorisées à signer le contrat avec Hugues Guérette Inc. pour la Municipalité de Cacouna aux conditions énumérées.

3.- Période de questions

2010-11-361.4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 19h 15 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeleine Lévesque, dir. gén. /sec. trés.

Ghislaine Daris, mairesse
